

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER LA MESURE DIAGNOSTIQUE : EFFECTUER UN BILAN SANGUIN POUR LA CLIENTÈLE ORPHELINE VULNÉRABLE EN PRÉ- RENCONTRE AVEC UN NOUVEAU MÉDECIN DE FAMILLE		Code de classification
		OC- BILANSANGUINCLIENTÈLEORPHELINE VULNÉRABLECOA012009
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE : ⊠ NON	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	DATE DE RÉVISION PRÉVUE
	2001-09-27	

PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) :

- INFIRMIÈRES DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK :
 - GUICHET D'ACCÈS POUR LA CLIENTÈLE ORPHELINE VULNÉRABLE À LA RECHERCHE D'UN MÉDECIN DE FAMILLE

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE:

CLIENTÈLE ORPHELINE VULNÉRABLE, DE 18 ANS OU PLUS, PRIORISÉE À QUI ON A ATTRIBUÉ UN MÉDECIN DE FAMILLE

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE :

- ÉVALUER LA CONDITION PHYSIQUE ET MENTALE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE.
- INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES, SELON UNE ORDONNANCE.

INDICATION:

CLIENTÈLE ORPHELINE VULNÉRABLE, DE 18 ANS OU PLUS, ÉVALUÉE PAR L'INFIRMIÈRE AU GUICHET D'ACCÈS AVANT RENCONTRE AVEC NOUVEAU MÉDECIN DE FAMILLE.

CONDITIONS:

LE PERSONNEL SOIGNANT DOIT:

- POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.
- CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.
- Pouvoir se référer au médecin traitant quant au suivi de l'usager et au médecin répondant quant au contenu scientifique de l'ordonannance collective.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE: S/O

OBJECTIF VISÉ:

COMPLÉTER LE DOSSIER CLINIQUE PAR UN BILAN SANGUIN AVANT LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE.

CONTRE-INDICATION: AUCUNE

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN: S/O

DIRECTIVES À L'INFIRMIÈRE:

- VÉRIFIER AU DOSSIER PATIENT POUR LE DERNIER BILAN SANGUIN ET S'IL DATE DE PLUS DE **3 MOIS** EFFECTUER:
 - 1. BILAN DE BASE:
 - F.S.C.
 - GLYCÉMIE
 - CRÉATININE/DFGE
 - ÉLECTROLYTES
 - BILAN LIPIDIQUE
 - TSH
 - ANALYSE D'URINE
 - 2. AUTRES EXAMENS SELON MÉDICATION:
 - ENZYMES HÉPATIQUES SI PRISE DE QUELCONQUE MÉDICATION
 - DOSAGE :
 - DIGOXIN
 - DILANTIN
 - THÉOPHYLINE
 - INR
 - LITHÉMIE
 - HBA1C
 - AUTRES
- UTILISER UNE REQUÊTE D'HÉMATOLOGIE/BIOCHIMIE, INSCRIRE LES EXAMENS REQUIS ET Y INSCRIRE LA SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE INITIANT LES MESURES DIAGNOSTIQUES AINSI QUE LE NOM DU NOUVEAU MÉDECIN TRAITANT AFIN QUE LES RÉSULTATS SOIENT CORRECTEMENT ACHEMINÉS.
 - Ex. : $ilde{\mathcal{D}}$ ugal, inf. / Dr. Bernard Frenette

Référence aux méthodes de soins : S/O

Sources: S/O

MÉDECIN RÉPONDANT			
DOCTEUR BERNARD FRENETTE			
PROCESSUS D'ÉLABORATION			
Rédigée en collaboration par : DR BERNARD FRENETTE ET CARINE FORTIN, INF. CLINICIENNE			
Personnes consultées : DR LOUISE DUSSAULT, DSP DIANE DUGAL, INF. AU GUICHET D'ACCÈS POUR LA CLIENTÈLE ORPHELINE VULNÉRABLE À LA RECHERCHE D'UN MÉDECIN DE FAMILLE			
Validée par :			
JEANNE DION	Janvier 2009		
Directrice des soins infirmiers	Date		
PROCESSUS D'APPROBATION			
APPROUVÉE PAR : COMITÉ DE GESTION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK PIERRE-ANDRÉ RAINVILLE 13 JANVIER 2009			
DIRECTEUR GÉNÉRAL	DATE		
APPROUVÉE PAR: RÉSOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK DR BERNARD FRENETTE 14 JANVIER 2009			
	14 JANVIER 2009		
PRÉSIDENT DU CMDP	DATE		
APPROUVÉE PAR: CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK # 1090-09 27 JANVIER 2009			
PÉCOLITION DU CA			
RÉSOLUTION DU CA	DATE		